



Action communautaire autonome

A. C. A

Formulaire d' auto-évaluation

Version 2017

Annexe 1 - Politique adhésion

Nom de votre organisme :



Votre organisme est-il d'ACA ?

Pourquoi ?

L'action communautaire autonome (ACA) fait la spécificité, la force et la richesse de notre mouvement. L'ACA, c'est NOTRE culture ! Elle peut être fragilisée par le contexte socio-politique austère ou par l'instrumentalisation des organismes communautaires. Il est donc important de préserver l'ACA pour garder notre identité. Dans ce contexte, l'objectif de la démarche d'auto-évaluation est de permettre un moment de réflexion pour faire le point sur comment l'ACA se vit au quotidien dans votre organisme et teinte vos pratiques. Pour cela, vous trouverez, dans les prochaines pages, une version actualisée du questionnaire d'auto-évaluation pour les membres du ROC de l'Estrie, faisant partie de la [Politique d'adhésion](#) du ROC. Cet outil vous aidera ainsi à évaluer la place de l'ACA dans votre organisation, quels sont vos points forts et les points à améliorer.

Comment ?

À l'aide des lettres patentes, règlements généraux, rapports annuels et de l'historique de votre organisme, en collaboration avec votre CA et votre équipe de travail, vous êtes invité-es à compléter ce questionnaire. Pour chacun des huit (8) critères, énoncés dans la [Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome](#), vous trouverez différents points à évaluer. Parfois, il vous sera demandé de les illustrer par des manifestations concrètes et propres à votre organisme. Merci de compléter toutes les cases !

Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez vous référer au [Cadre de référence en matière d'action communautaire \(3ème partie\)](#) ou n'hésitez pas à communiquer avec le ROC. Enregistrez ce document PDF dans votre ordinateur. Lorsque vous complétez ce formulaire, nous vous invitons à enregistrer vos réponses régulièrement. Puis, lorsque toutes les questions ont été répondues et que la résolution de votre CA est complétée (p.11), faites parvenir votre document au ROC.

Les critères d'AC et d'ACA

Critères d'action communautaire (AC)

1. être un organisme à but non lucratif;
2. être enraciné dans la communauté;
3. entretenir une vie associative et démocratique;
4. être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Critères d'action communautaire autonome (ACA)

(Incluant les 4 premiers critères)

5. avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
7. faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
8. être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Ces huit critères sont importants pour les membres du ROC de l'Estrie car ces derniers ont choisi que l'ACA soit au cœur de la [mission](#) de leur regroupement. À noter que ces critères figurent également dans la Convention PSOC et la Convention avec le ministère de la Famille.

Réservez le temps nécessaire pour faire cet exercice d'auto-évaluation, qui ne revient qu'aux 5 ans, avec les différents acteurs de votre organisation. Il s'agit d'une occasion spéciale et bénéfique pour réfléchir ensemble à la situation de votre organisme, orienter vos futures décisions et faire vivre notre mouvement d'action communautaire autonome et ses valeurs !

B o n n e r é f l e x i o n !

Critère 1 - Être un organisme à but non lucratif

Oui Non

- Votre organisme est constitué en **personne morale à but non lucratif au Québec** en vertu de la Loi des compagnies du Québec, partie III, et réalise la majorité de ses activités au Québec.

(Voir les Lettres patentes / Charte de votre organisme)


☐
☐

Critère 2 • Être enraciné dans la communauté

Oui Non

- Vous invitez la **communauté à participer au sein de votre organisme** de diverses façons (humaine, matérielle, ou financière).

Par exemple : bénévolat/militantisme, levée de fonds, dons, référencement, etc.

☐
☐

Illustrez l'apport de votre communauté au sein de votre organisme, par un exemple :

Exemple(s)
de chez
vous ?



- Votre **conseil d'administration** est composé de citoyens et citoyennes provenant de la communauté visée/intéressée par la mission de votre organisme.

☐
☐

- Votre organisme est en rapport **avec d'autres organismes communautaires** ou avec d'autres **instances du milieu** :

☐
☐

- en participant à des tables de concertation, un regroupement local ou régional (en s'impliquant dans un comité, en assistant à l'AGA, etc.),
- ou en partageant des ressources ou échange des services,
- ou en siégeant au conseil d'administration d'autres organismes ou regroupement d'organismes.

Exemple(s)
de chez
vous ?

Illustrez l'implication de votre organisme dans votre communauté avec un ou des exemples :



Critère 3 : Entretenir une vie associative et démocratique

Vie associative

Oui Non

Comme le service est souvent la porte d'entrée dans les organismes, il y a des **mécanismes**, chez vous, **pour expliquer votre mission** et comment la personne peut s'impliquer au sein de votre organisme communautaire.

☐

Exemple(s)
de chez
vous ?

Si oui, quels sont vos mécanismes d'accueil ?



- Votre organisme recherche activement l'**engagement** des membres ou des personnes qui bénéficient de vos services ou de votre intervention (devenir membre, participer à des comités, à l'élaboration des orientations, ou encore du calendrier d'activité, etc.).

Tout en se montrant respectueux de la liberté des membres de déterminer leur niveau d'engagement, votre organisme **favorise leur participation** et leur **fait connaître ses besoins de soutien** par différents outils de communication.

☐
☐

Exemple(s)
de chez
vous ?

Si oui, quels sont vos outils ?

☐ site internet, ☐ Facebook, ☐ journal, ☐ affiche sur le babillard, ☐ bulletin



☐ courriel, ☐ autre(s) :

- Votre organisme met en place des dispositifs de **consultation** qui permettent aux membres de **faire entendre leur point de vue** sur les activités et services et de **s'exprimer** sur les orientations de l'organisme.

☐
☐

Exemple(s)
de chez
vous ?

Dans votre organisme, par quel(s) moyen(s) consultez-vous vos membres ?

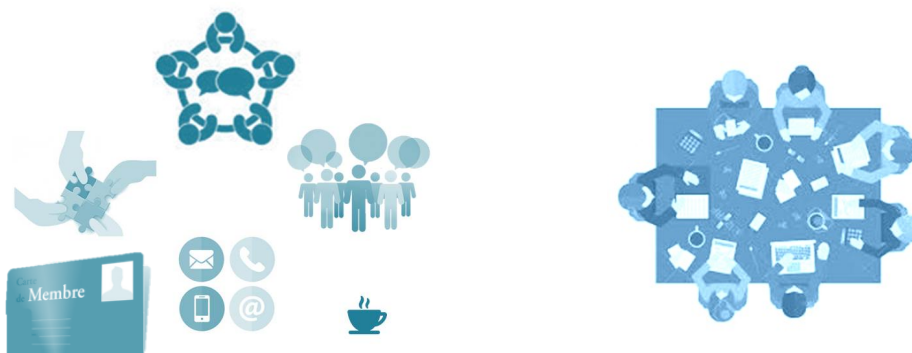
☐ groupes de travail, ☐ groupes de discussion, ☐ séminaires,
☐ activités d'information, ☐ formulaires d'évaluation, ☐ lac à l'épaule avec les membres,



☐ autre(s) exemple(s) :

Question facultative :

Nommez un bon coup de votre vie associative dont vous êtes fier.e.s :



Vie démocratique

	Oui	Non	N/A
- Vos membres sont en majorité des personnes issues de la communauté visée par l'organisme (utilisateurs et utilisatrices).	☐	☐	
L' adhésion est libre et les modalités pour devenir membre sont simples et transparentes.	☐	☐	
Votre organisme tient un registre/une liste des membres .	☐	☐	
Votre organisme tient une assemblée générale annuelle (AGA) des membres.	☐	☐	
À l'AGA, les administrateurs et administratrices soumettent aux membres les documents suivants:			
• le rapport d'activités;	☐	☐	
• les états financiers (le cas échéant vérifiés par un audit, mission d'examen);	☐	☐	
• tous les autres renseignements exigés par l'acte constitutif de votre organisme ou par vos règlements.	☐	☐	
- Comme organisme d'ACA, les documents suivants sont déposés à l'AGA, pour fin de discussion : plan d'action, prévisions budgétaires et procès-verbal de la dernière AGA (et AG extraordinaire le cas échéant)	☐	☐	
Vos membres réunis en AGA :			
• adoptent les états financiers du dernier exercice.	☐	☐	
• nomment une firme comptable pour la vérification pour le prochain exercice, le cas échéant.	☐	☐	☐
Votre organisme agit conformément aux objets de sa charte .	☐	☐	
Le PV d'AGA, le rapport annuel, le plan d'action concordent avec vos lettres patentes.			
Votre organisme est respectueux de ses règlements généraux et lorsqu'il y a modification, les règlements adoptés par votre conseil d'administration (CA) sont soumis aux membres qui doivent les ratifier par un vote à la majorité des voix (<i>sauf dans certains cas aux 2/3*</i>).	☐	☐	
Le CA de votre organisme est élu démocratiquement lors de l'AGA.	☐	☐	
• Invitation, par les outils de communication qui visent tous les membres, à soumettre des candidatures.	☐	☐	
• Affichage des candidatures (nombre de sièges en élection).	☐	☐	
• Les candidatures spontanées sont possibles à votre AGA.	☐	☐	
• Les modalités d'élection du CA figurent dans vos règlements généraux.	☐	☐	
Si non à l'une de ces questions, expliquez pourquoi :			
- Comme organisme d'ACA, les membres usagers de votre organisme peuvent siéger au CA.	☐	☐	
- Votre CA est actif . Il se réunit régulièrement entre les assemblées générales annuelles.	☐	☐	
Quelle est la fréquence des rencontres de votre CA ?			
☐ 1/mois, ☐ aux 2 mois, ☐ 4 fois par an, ☐ autre :			☒



*Vote requis aux 2/3 des membres présents à l'AGA lorsque cela concerne le Comité exécutif, le nombre d'administrateurs et administratrices, la dissolution de l'organisme et les lettres patentes.

Critère 4 • L'autonomie ou la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

La multiplication des bailleurs de fonds affecte-t-elle l'actualisation de votre mission et de vos pratiques ?

Comment votre organisme évalue-t-il si un appel de projet répond à votre mission ?

	Oui	Non	N/A
- La définition de la mission et des orientations de votre organisme résulte de la volonté des membres et du CA qui prennent leurs décisions au sein d'instances démocratiques.	☐	☐	
Si votre organisme a réorienté ou modifié sa mission , cette démarche reflétait la volonté de vos membres.	☐	☐	☐
Dans un tel cas, la question avait été présentée et débattue en AGA .	☐	☐	
- Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de votre organisme sont déterminées par l'organisme lui-même et sont le fruit de son expertise .	☐	☐	
- Les pratiques de votre organisme correspondent aux besoins des membres, exprimés par ces-derniers.	☐	☐	
- Vos partenariats financiers (subventions, dons, ententes) supportent vos activités régulières et vos nouvelles activités liées à votre mission.	☐	☐	
Vos sources de financement et vos partenaires financiers respectent vos méthodes et vos manières de faire , c'est à dire qu'ils ne vous exigent en aucun cas de modifier ces dernières.	☐	☐	

Si non à l'une de ces questions, expliquez pourquoi :



L'AUTONOMIE,
c'est ce qui rend votre
organisme
UNIQUE et EXPERT
dans son domaine !



Le CA et l'AGA sont
soucieux d'être les
gardiens de la mission

Critère 5 • Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté

Comment votre organisme est-il né ? Vous pouvez vous référer à l'historique de votre organisme.

	Oui	Non
- La création de votre organisme résulte de la volonté de citoyennes et citoyens . <i>Votre organisme n'a pas été créé à l'initiative gouvernementale, mais bien à l'initiative citoyenne.</i>	☐	☐
- La mission et les orientations de votre organisme ont été déterminées à l'origine par les membres fondateurs . <i>La mission de votre organisme n'a pas été déterminée pour satisfaire spécifiquement à l'application d'une loi ou d'un règlement, ou aux objectifs ou paramètres d'une mesure, d'une orientation ou d'un programme gouvernemental.</i>	☐	☐
- Votre organisme a été créé pour exécuter des mandats définis démocratiquement par vos membres et par la collectivité visée . <i>Les mandats de votre organisme ne lui sont pas dictés ou imposés par une instance gouvernementale.</i>	☐	☐



Critère 6 • Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

Oui Non

- Votre organisme vise, tant sur le plan collectif qu'individuel :

- l'appropriation des situations problématiques vécues;
- la prise ou la reprise de pouvoir;
- la prise en charge.

☐
☐

Divers moyens adaptés aux besoins de la population et inspirés des **pratiques alternatives** et **d'éducation populaire autonome** sont mis en œuvre pour appliquer ces objectifs de **transformation sociale** :

- ☐ sessions de formations, ☐ débats, ☐ ateliers, ☐ animation de groupes de travail ou de discussion, ☐ publication de documents d'information, ☐ autre :



Exemple(s)
de chez
vous

Votre organisme (vos membres, employé.e.s, bénévoles, etc.) participe à des **actions de sensibilisation**, destinées à informer la population et influencer l'opinion publique.

☐
☐

Par exemple :

- ☐ marches, ☐ participation à des tribunes médiatiques, ☐ conférence de presse, ☐ kiosques ou rencontres d'information, ☐ lettres ouvertes, ☐ autre :



Exemple(s)
de chez
vous

- Votre organisme démontre
(minimalement une des 3 manifestations suivantes)

- qu'il est capable de **déterminer de nouveaux besoins**;
- qu'il **répond aux besoins de la communauté visée, entre autres par sa participation à des luttes** visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits des citoyennes et des citoyens (droits existants ou à faire reconnaître);
- qu'il contribue à l'**amélioration des conditions de vie**.

La transformation sociale,
c'est bien plus que de la
contestation!!!

Transformation sociale



Critère 7 : Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité des situations problématiques abordées

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
- L'approche de votre organisme comporte une dimension collective. Entre autres, votre organisme essaie de sensibiliser / mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs : consultations, assemblées, diffusion de l'information, activités d'éducation populaire autonome, etc. <i>Exemples d'enjeux collectifs : salaire minimum décent, le maintien des CLSC, la lutte à la pauvreté, la redistribution de la richesse, protection des services publics, des jardins collectifs...</i>	☐	☐
De temps à autres, ou régulièrement, votre organisme (vos membres, employé.e.s, bénévoles, etc.) participe à des actions pour revendiquer auprès des élu.e.s au sujet d'enjeux larges, qui vont plus loin que les activités ou services offerts dans le cadre de votre mission. Par exemple : manifestations, pétitions, lettres aux député.e.s,...	☐	☐
- Votre organisme met en pratique une approche globale d'intervention : <i>(minimalement 1 des 5 manifestations suivantes)</i> • création d'outils, d'ateliers ou autre moyen d'éducation et d'information sur les problématiques vécues (ex : conditions de vie...); ☐ • élaboration d'interventions particulières ou de services pour agir plus spécifiquement sur les causes des situations problématiques; ☐ • autoévaluation pour mesurer l'atteinte des résultats qualitatifs et améliorer l'action à venir; ☐ • traitement des aspects relatifs à la défense collective des droits : organisation d'activités d'information, de sensibilisation, d'éducation à la défense collective des droits ou autres activités. • travail en collaboration et en solidarité avec d'autres ressources du milieu, en vue de réaliser votre approche globale, ou oriente vers d'autres ressources pour assurer la réponse à des aspects particuliers d'une situation qui ne relèvent pas de votre champ d'action.		

- Question obligatoire : Illustrez par un ou des exemples votre **approche globale** :

Exemple(s)
de chez
vous



PAR et POUR

Éducation populaire
autonome

Au delà du service



Du JE au NOUS

Critère 8 • Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Oui Non

- Votre organisme, **par sa mission et ses règlements généraux**, est **libre de déterminer la composition de son conseil d'administration (C.A.)**.

☐ ☐

Aucune loi ni aucun règlement ou programme gouvernemental n'obligent votre organisme à solliciter la présence de représentantEs d'instances publiques (ville, commission scolaire, etc.) à son conseil d'administration.

- Les administrateurs et administratrices de votre organisme sont **indépendant.e.s du réseau public**.

☐ ☐

Les membres de votre CA ne représentent formellement aucune instance gouvernementale.

Si non, expliquez pourquoi :



Citoyennes et citoyens



Gouvernement,
Bailleurs de fonds
Municipalité



Résolution du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du formulaire complété d'auto-évaluation de l'ACA. Ce dernier est conforme à nos pratiques. En ce sens, il est dûment proposé de le faire parvenir au ROC de l'Estrée.

Adopté le

, à

Bilan et suite

À la lumière de cette démarche d'auto-évaluation, avez-vous constaté des éléments à améliorer dans votre organisme (quel critère) ? Y a-t'il des points forts qui font la fierté de votre organisme ? Avez-vous identifié certains besoins (soutien, formation, documentation, etc.) ?

Commentaires, suggestions, réflexions à partager (enjeux, bons coups...) :

Une fois enregistré, merci de bien vouloir nous retourner votre formulaire d'auto-évaluation complété au ROC de l'Estrée : rocestrie@rocestrie.org . Un accusé de réception vous sera envoyé.

Note : Cet outil a été bâti à partir des documents du ROCGIM, ROC02, Cahier des États Généraux-CTROC, des documents d'ACA du ROC de l'Estrée et du Cadre de référence en matière d'action communautaire.

Images : freepik.com